

Les espaces publics = jusqu'où ? cette notion est-elle universelle ? les espaces publics sont-ils différents en fonction des régions du monde ? quels sont-ils au-delà de l'urbain ? quels types d'espaces publics dans les espaces ruraux et périurbains ?

A) Cette notion est-elle contextualisable ?

1) L'espace public dépend de la culture dans laquelle il s'inscrit

a) Un modèle éminemment européen

b) On peut distinguer Un modèle nord américain

c) Des modèles régionaux dans les pays du sud ?

Selon M. Lussault il n'y aurait pas d'espace public à Johannesburg cf dictionnaire = « dans les villes se rapprochant de ce dernier modèle, il n'y a pas d'espace public digne de ce nom en raison du zonage des fonctions, de la séparation des populations et de l'appropriation de la voie par l'automobile »

« La pertinence de l'emploi de cette expression, qui a été historiquement élaborée en Occident, dans des contextes non-occidentaux sera également à envisager et à préciser. »



« La pertinence de l'emploi de cette expression, qui a été historiquement élaborée en Occident, dans des contextes non-occidentaux sera également à envisager et à préciser. »

- **L'informel en ville**

Informel \neq illégal, criminel etc.

Frontière poreuse informel et formel dans les villes du Sud

*« toute activité marchande (commerce ou artisanat) urbaine qui, connue et la plupart du temps taxée à un échelon local mais ne **respectant pas les normes comptables et sociales** (droit du travail...) **en vigueur**, correspond à un type de consommation sur lequel elle s'avère concurrentielle – à ne pas comprendre uniquement en terme de prix, car ce n'est pas toujours le cas, mais aussi en terme de services (proximité géographique et sociale, vente au détail, crédit...) – auprès des populations par rapport à des circuits plus conformes aux canons occidentaux, fordistes et post-fordistes, de production et de diffusion. »*

Steck J.-F., « La rue africaine, territoire de l'informel ? », *Flux* 4 2006 (n° 66-67), pp. 73-86

Part de l'informel dans l'emploi total dans plusieurs Etats africains

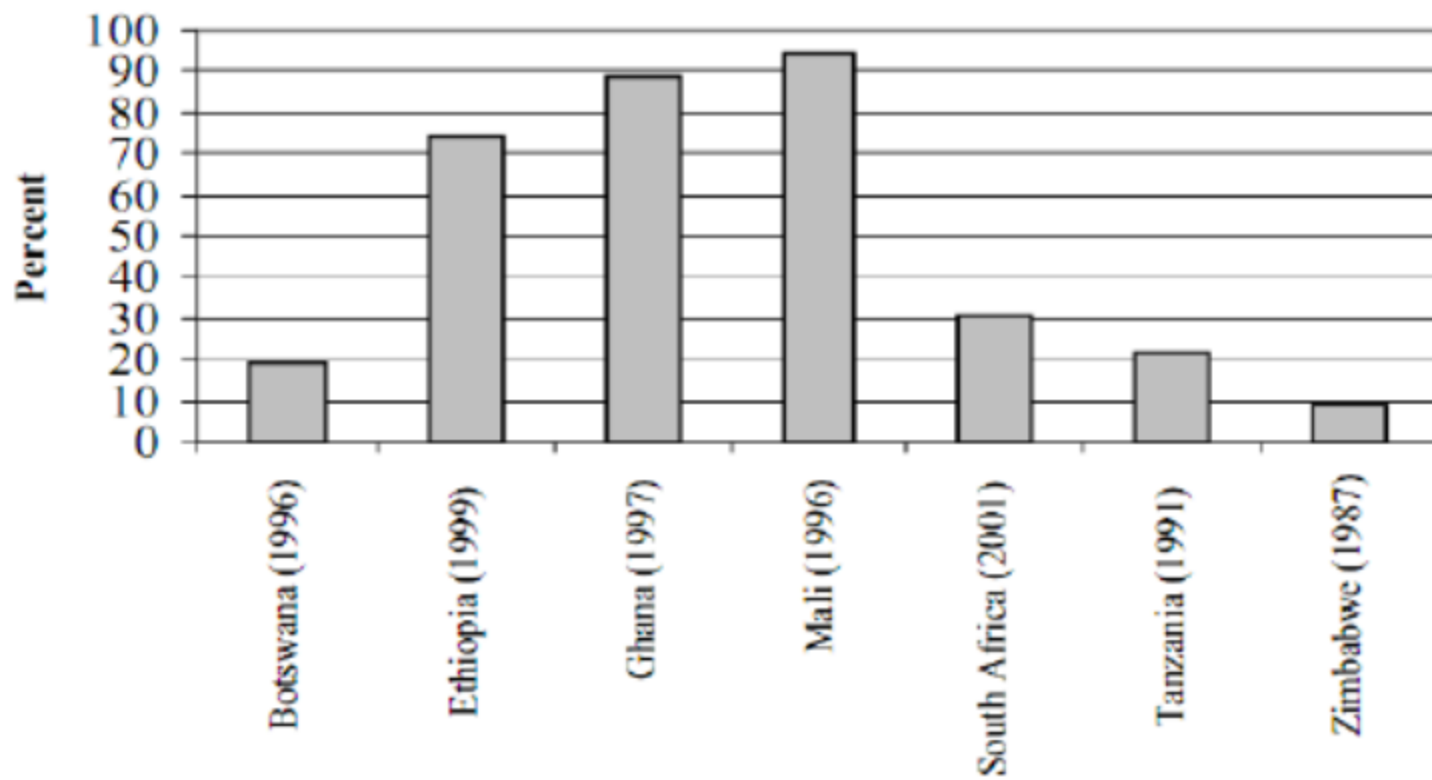


Figure 1: Share of total employment in the informal sector (ILO 2002)

Source : Abrokwah, 2013



Le Grand Marché de Makola, au centre d'Accra

2015 © A. C. I.



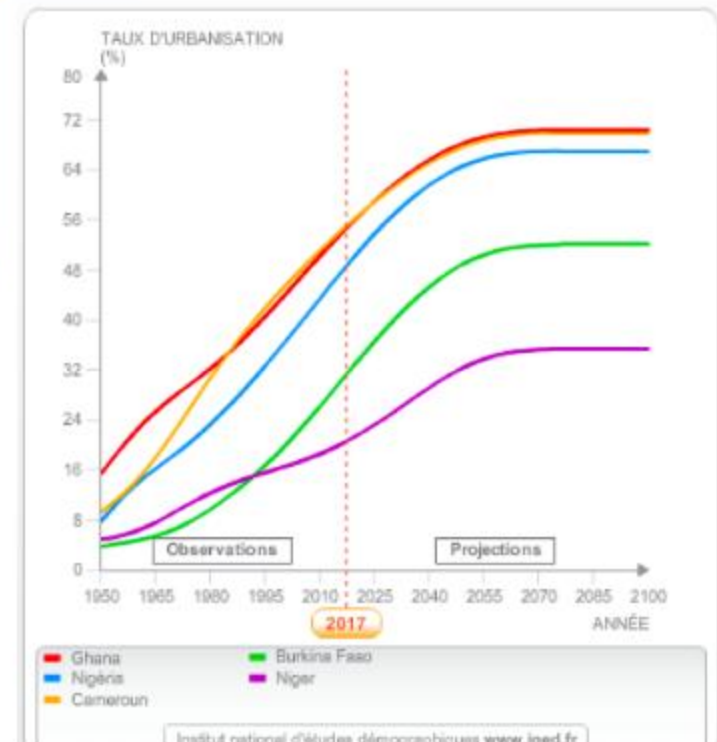
Colportage

Flanerie

Dynamiques métropolitaines et gouvernement local à Accra



- Environ 3,8 M de citoyens dans le Grand Accra, presque 2 M pour la ville centre (Census 2010)
- Gouvernement local AMA : Accra Metropolitan Assembly. Maire Alfred Oko Vanderpuje nommé par le gouvernement, installé par le président Atta Mills en 2009 jusqu'en 2017. Depuis cette année : Mohammed A. Sowah



L'interdiction du commerce de rue et la construction d'une « ville compétitive »

- A travers les pratiques ordinaires de commerçants de rue (*street vendors* et *hawkers*)
- Loi municipale (by-law) / maintien de la capacité de l'Etat via **AMA** à contraindre et ré-agencer les usages socio-spatiaux du centre-ville
- Reprise du contrôle des espaces centraux à Accra : l'agenda néolibéral en marche après les années 2000 (arrivée NPP au pouvoir, stabilisation du gouvernement civil restauré en 1993)



GOVERNMENT BULLETIN, 1ST SEPTEMBER, 1995

BYE-LAWS

Accra Metropolitan Assembly (Hawkers, Permit) Bye-Laws, 1995

In exercise of the powers conferred upon the Accra Metropolitan Assembly by section 7 of the Local Government Act of 1993 (Act 462) these Bye-Laws are hereby made:

Gazette notification.

1. The AMA shall publish in the *Gazette* a notification to the effect that a Street Market has been established specifying the name of the street and notify the Ga Mantse.

Opening Hours.

2. A street market shall be opened to the public only on days specified for the purpose.

Prohibition to leave items on street markets.

3. (1) Except on such days and during the hours as are provided for in these Bye-Laws, no person shall at any time in any street market place or leave or cause to be placed or left on a stall, furniture, equipment, merchandise or goods or any articles whatsoever whether of the description herein enumerated or of any other description.

(2) Anything left in a Street Market in contravention of sub-paragraph (1) of paragraph 3, shall be removed by officers of the AMA and the goods may be sold or destroyed or otherwise disposed of as the A.M.A. may think fit.

Demarcation of spaces and selling sites.

4. Spaces and selling sites in Street Market shall be demarcated as the AMA may determine.

La réglementation « bye-laws » de 1995 encadrant les activités marchandes et interdisant la présence des commerçants dans les rues du centre ville.

« Beautification » + « decongestion » = évictions dans le CBD

D'une grande place au cœur du CBD confisquée pour le projet Octagon, les commerçants sont déplacés à Odorna, dans un marché public péricentral



The Octagon: Adding beauty and convenience to Accra

Graphic  Online

Cultures Monde par Florian Delorme

du lundi au vendredi de 11h à 11h55



58min

Espace(s) Public(s) (4/4) **Déguerpissez ! Quand les autorités « valorisent » les métropoles**

14/09/2017



PODCAST



EXPORTER



Côte d'Ivoire, Bénin, Brésil, Vietnam, les politiques de "déguerpissement" visant à raser les petits commerces installés sur les bords de la route, sont devenues monnaie courante dans les métropoles. Quel est l'objectif de ces politiques urbaines ? Pourquoi se répandent-elles ?



NO SE PIERDA >



Catastrophes naturelles : une nouvelle application pour mesurer la durabilité et la résilience

22 Janvier 2016, Nairobi — Le tremblement de terre qui a durement touché le Népal en avril 2015 a été [...]



Vidéos



Publications

- Sélection
- Récents
- Rapports phares
- Régional



Concilier objectifs économiques et environnementaux

Projets d'expansion et de densification

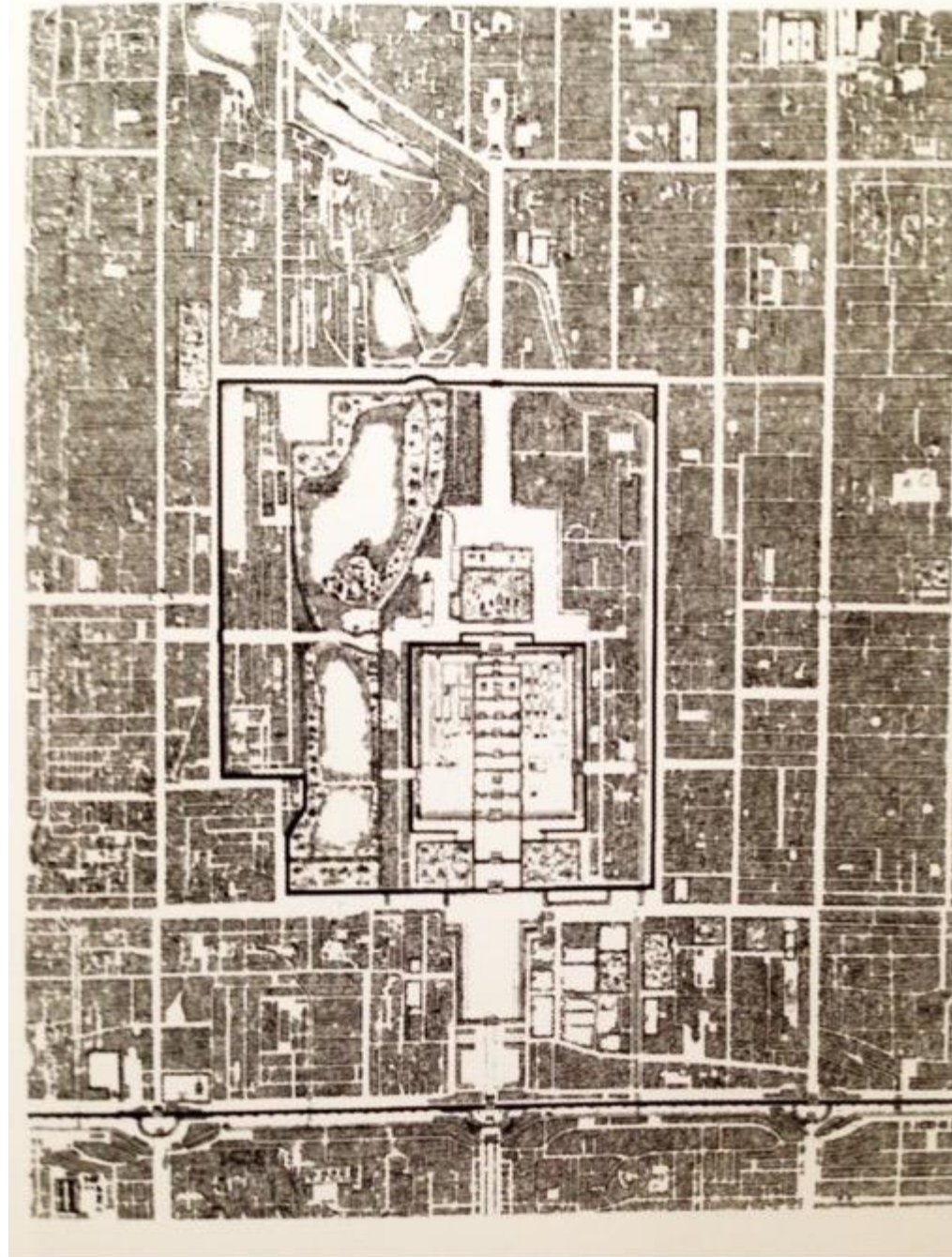
Repenser l'espace public

Les instances urbaines doivent également repenser les espaces publics tels que les parcs, les espaces verts et les rues. Des espaces publics bien conçus contribuent non seulement à améliorer l'esthétique générale, mais contribuent aussi au dynamisme économique et à l'ergonomie de la ville. Les quartiers à haute densité de population mais pourvus d'espaces publics, d'infrastructures et de services de transports publics adéquats favorisent la marche, la pratique du vélo et des autres modes de transport éco-responsables et non-motorisés, ce qui permet de réduire les émissions de carbone et la consommation de ressources fossiles.

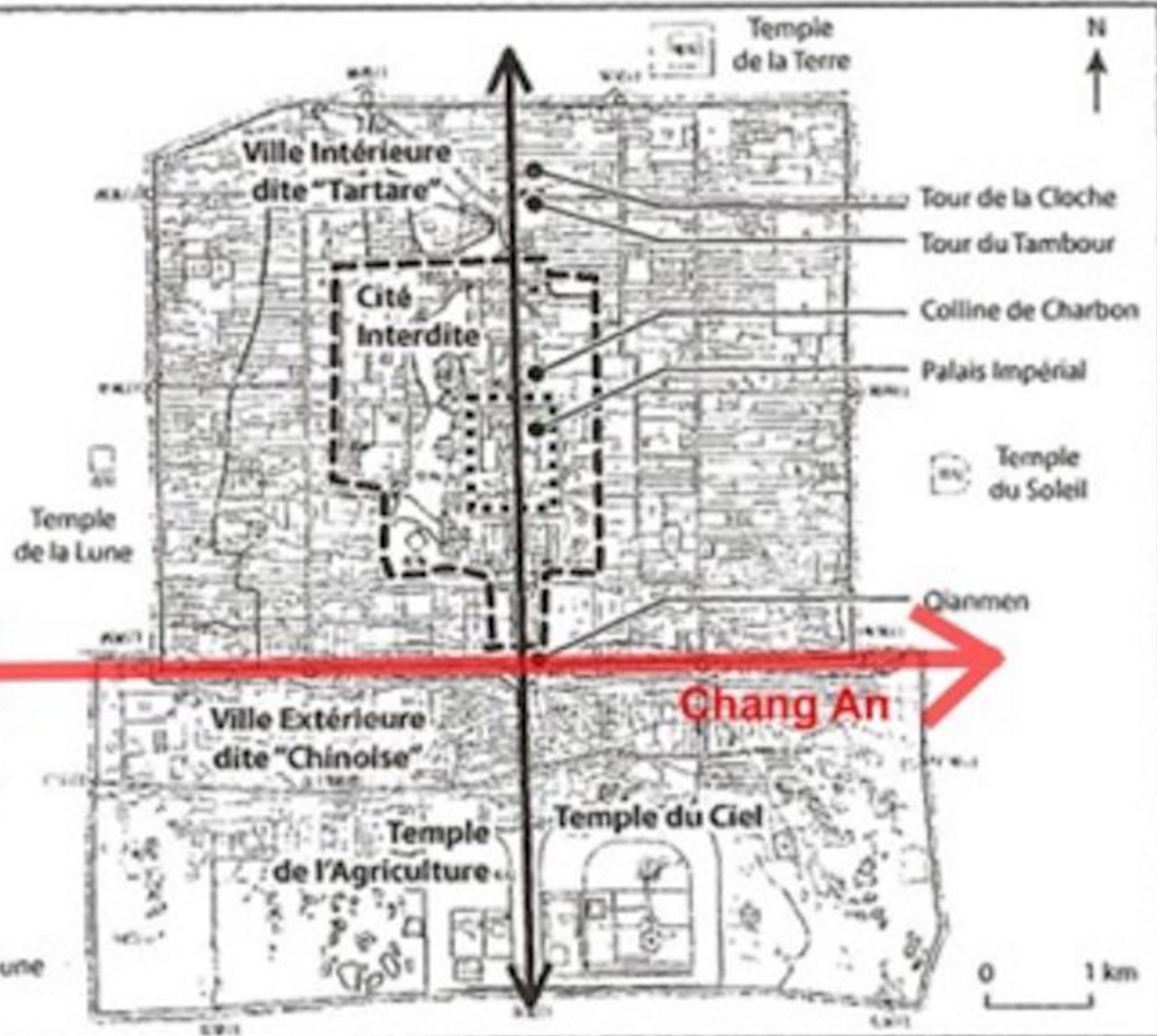
Par ailleurs, la mise en place d'environnements favorables aux piétons et d'équipements publics où les citoyens peuvent se rassembler, tels que les centres culturels, les centres de loisirs ou les complexes sportifs, favorisent le lien et la mixité sociale et font ainsi des quartiers des endroits plus solidaires, plus vivants et au final plus attractifs pour les résidents comme pour les investisseurs. Sur le plan environnemental, l'aménagement urbain doit générer une économie verte qui ne dépend pas des énergies fossiles. Durant la phase de conception des projets d'aménagement urbain, les pouvoirs publics doivent intégrer des stratégies à faible taux d'émission et tenir compte du changement climatique.

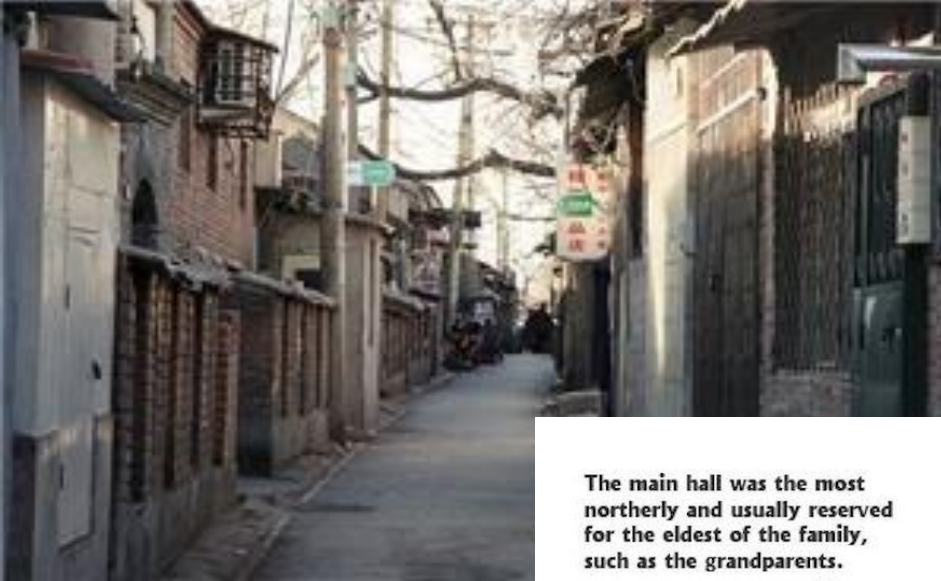
Les accomplissements d'ONU-Habitat au regard de la planification et de la conception urbaines

Trame urbaine du Pékin historique:
ville fractale avec la déclinaison de la
cour carrée à échelles successives.
Images tirées du livre de Serge Salat,
"Les Villes et les Formes", CSTB 2011.

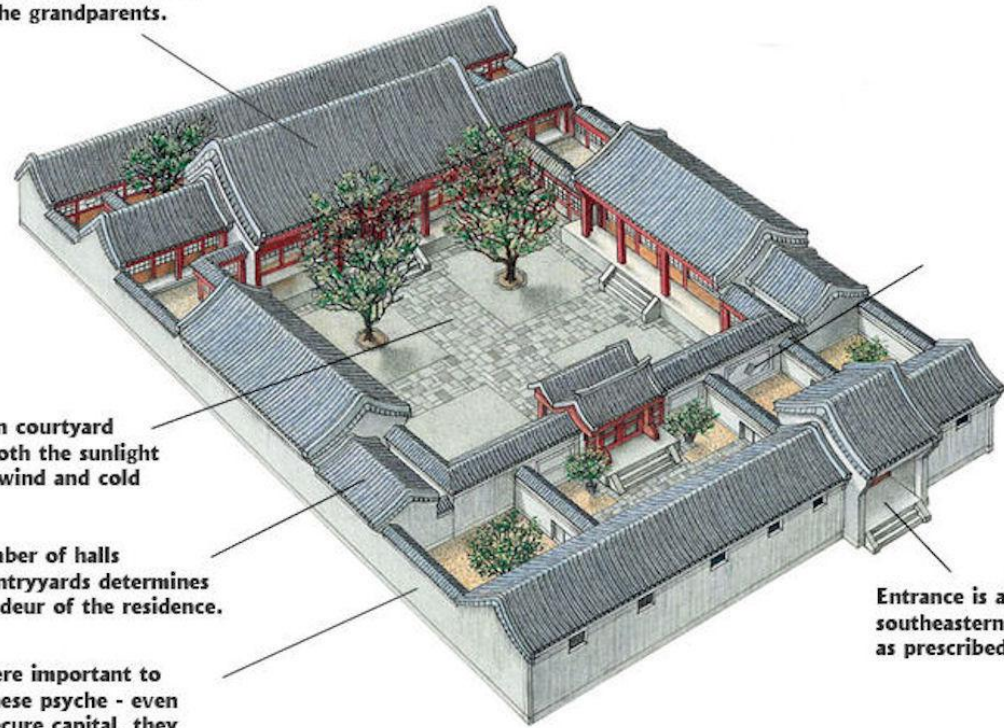


La ville s'organise par emboîtements successifs le long et autour d'un axe de symétrie structurant nord-sud, avec une trame des rues et ruelles permettant au maximum une structuration résidentielle sur le même modèle.





The main hall was the most northerly and usually reserved for the eldest of the family, such as the grandparents.



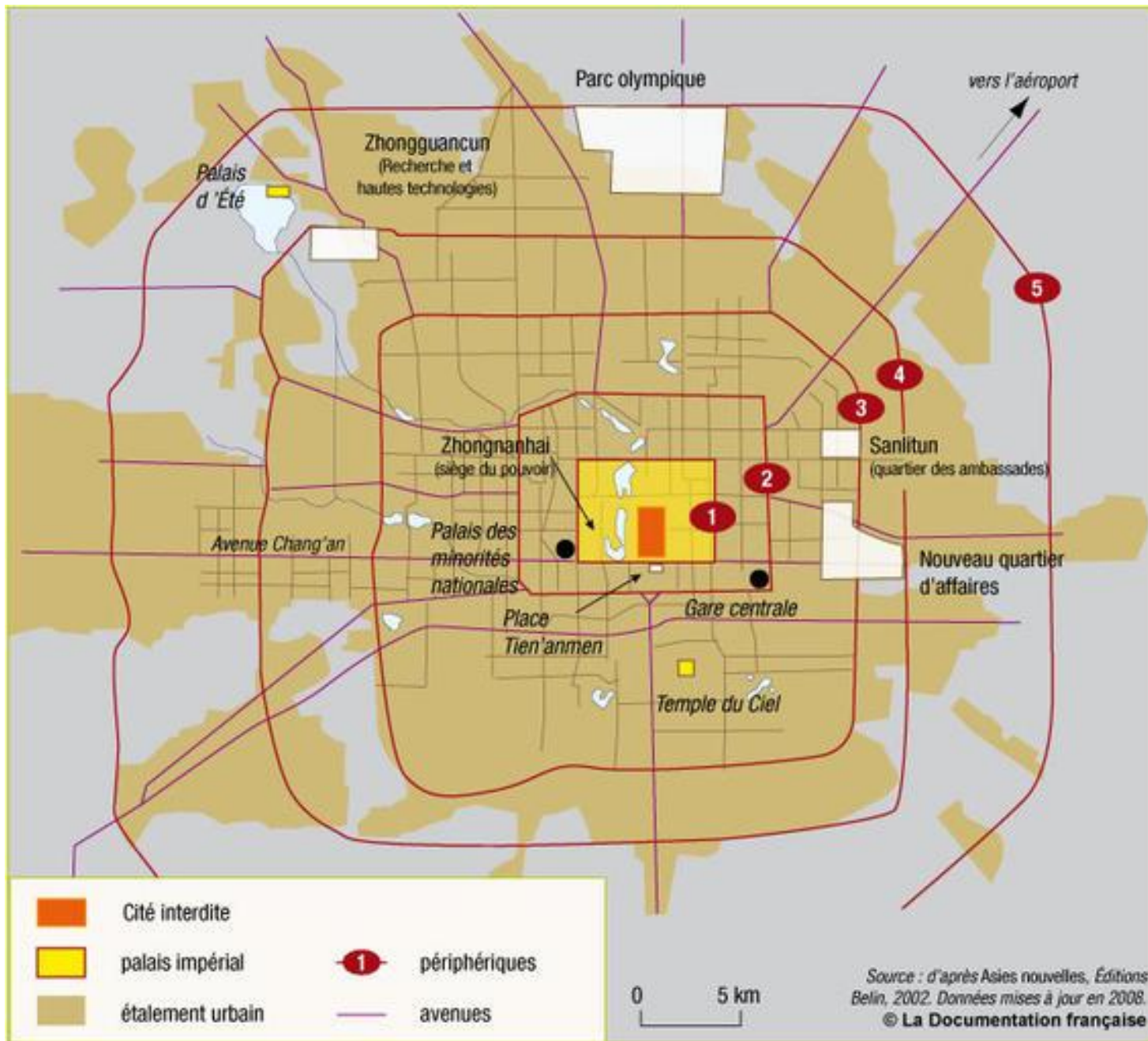
The open courtyard lets in both the sunlight and the wind and cold

The number of halls and courtyards determines the grandeur of the residence.

Walls were important to the Chinese psyche - even in the secure capital, they felt the need to retreat behind them.

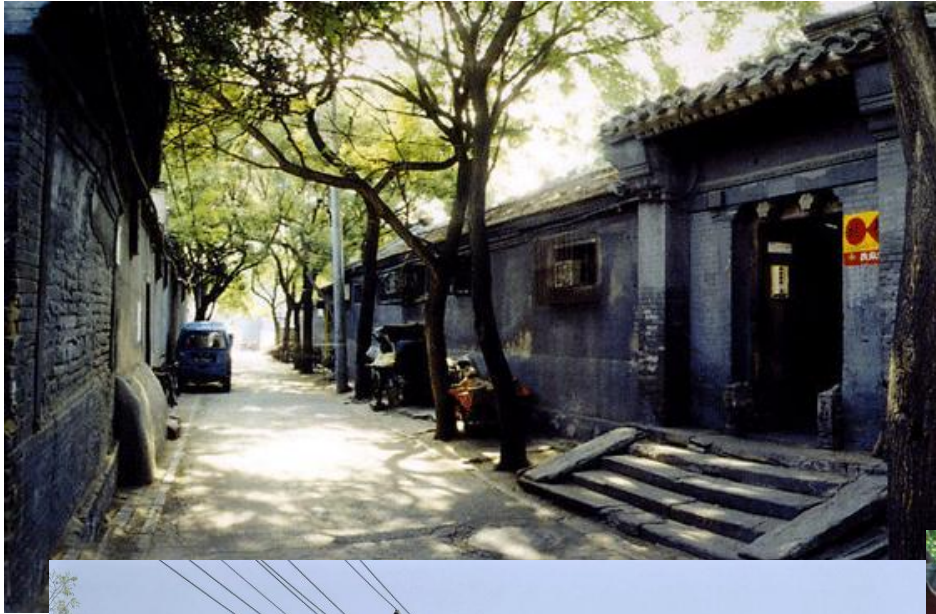
Entrance is at the southeastern corner as prescribed by feng shui.





Pékin, capitale et métropole

Source : La Documentation photographique n°8064



Beijing, hutong face au nouvel opéra,

Beijing, hotel siheyuan, 2010



Une entrée type



Portique de l'entrée



Cour (type A)



Façade intérieure



Cour (type B)



Cour (type C)



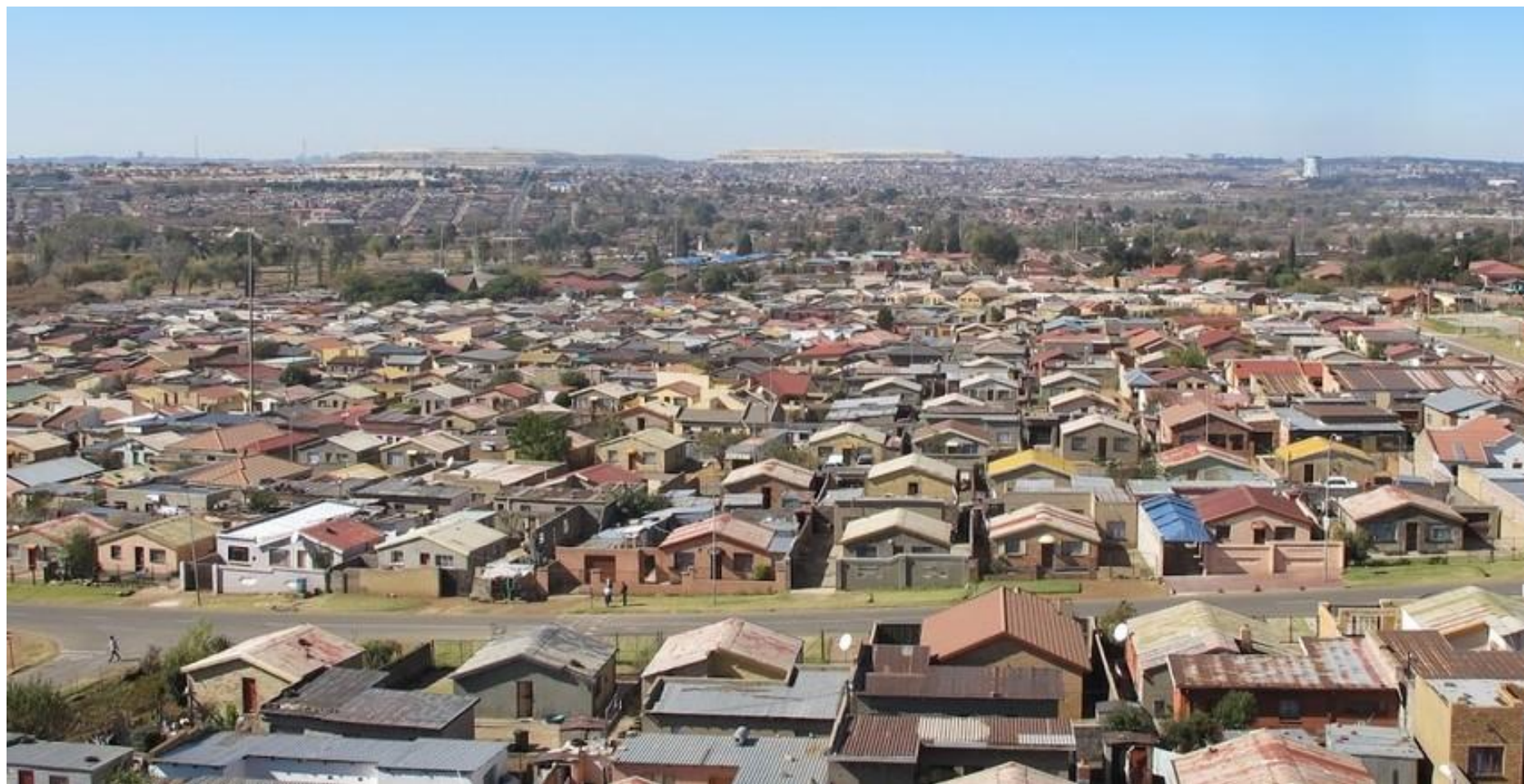
De la cité impériale au technopôle

- Cité interdite
- Extension de la ville impériale (1914)
- Zone densément urbanisée
- Zone constituant le technopôle
- Pôle de recherche et de développement
- Siège de grande entreprise



Sources : T. Sanjuan, *Le Défi chinois*, La Documentation photographique n° 8064, 2008 ; China Central Television ; carte réalisée avec l'aide de Jordan Pouille ; T. Sanjuan, *Atlas de la Chine*, Autrement, 2007

- 2) toutefois des convergences



B) quels sont-ils au-delà de l'urbain ? quels types d'espaces publics dans les espaces ruraux et périurbains ?

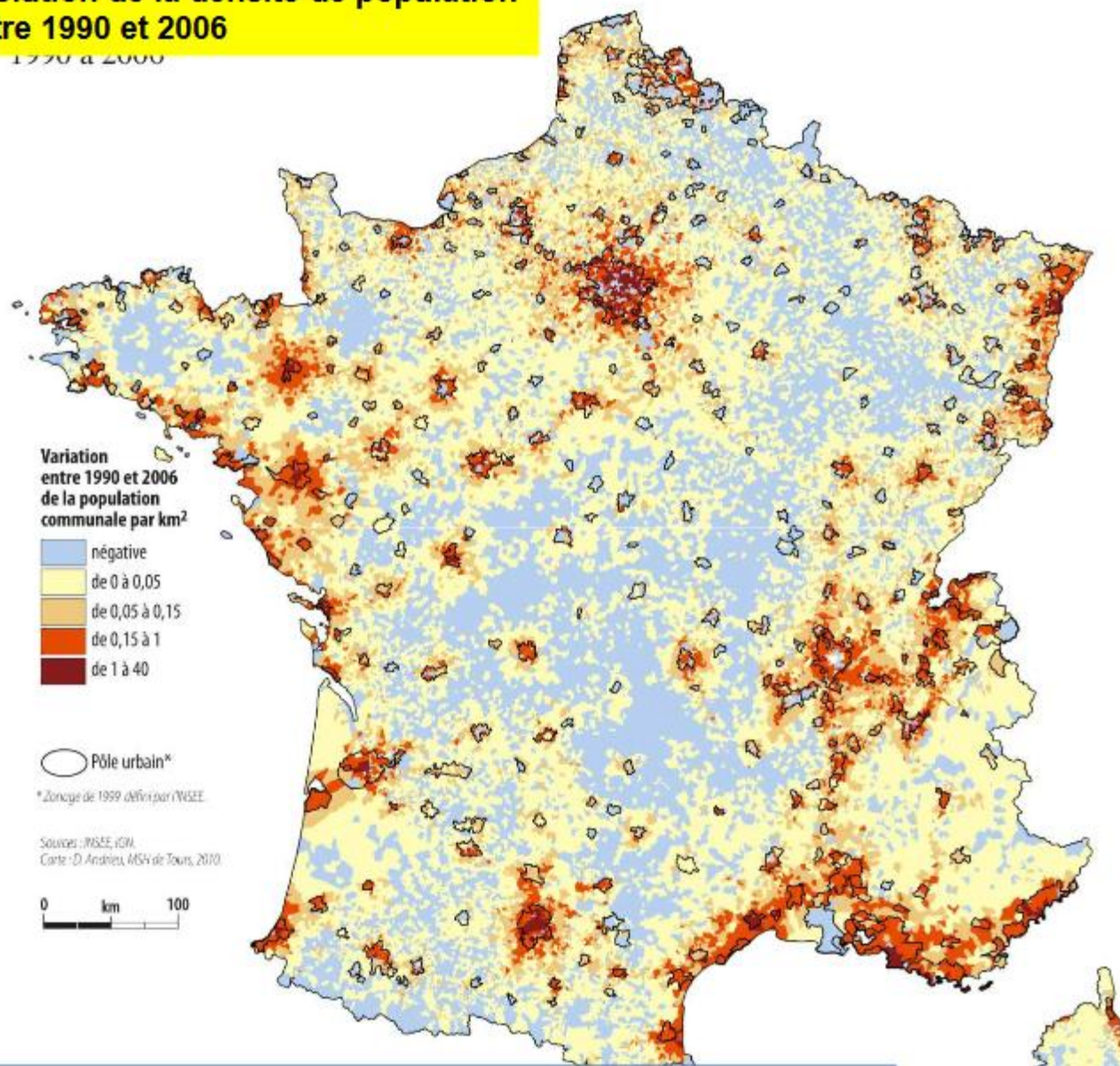
- 1) espaces publics et ville diffuse

Source : Raymond Depardon



Évolution de la densité de population entre 1990 et 2006

1990 à 2006



***Le golf de Gif-sur-Yvette,
l'enclavement des formes urbaines***



***La garrigue nîmoise,
le mitage généralisé de l'espace***





« Une étude de 2005 a montré que les habitants des périphéries de Lille et de Paris produisent 2 fois plus de gaz carbonique que les habitants des centres de ces mêmes villes »
(Charmes, 2009)



AMÉNAGER LES PÉRIPHÉRIES URBAINES

Sur la [définition de périphérie](#) en géographie, un article de C. Grataloup, sur hypergéo

Sur les périphéries urbaines, les définitions de [banlieue](#) et de [périurbain](#) sur géoconfluence

sur le périurbain :

un café géo sur "[habiter le périurbain](#)"

une synthèse, [Grandeur et décadence du « périurbain](#)», Retour sur trente ans d'analyse des changements sociaux et politiques, revue *métropolitique*

un film sur la " condition pavillonnaire" : *La vie domestique* (Isabelle Czajka)

France, 2013, et sa [critique par B. Pléven](#) sur le site des cafés géo



Les espaces publics dans les territoires de densités intermédiaires : conceptions, usages et potentialités

Public spaces in intermediate density areas: design logics, uses and potential

Öffentliche Räume in zwischenverdichteten Gebieten: Planungskonzepte, Nutzungspraktiken, Potenziale

Xavier Desjardins et Antoine Fleury

Résumé | Index | Plan | Texte | Bibliographie | Notes | Illustrations | Citation | Auteurs



• Résumés

Français

English

Deutsch

Souvent perçus négativement, les espaces publics périurbains sont considérés soit comme insuffisamment développés, soit comme emblématiques de la ville privatisée. Pour sortir de cette vision réductrice et en saisir la spécificité, cet article entend prendre ses distances par rapport à une lecture « péri-urbaine » de ces territoires et à une lecture « urbano-centrée » des espaces publics. À partir d'une enquête menée sur les franges nord de l'agglomération parisienne, elle met en évidence les logiques de conception véhiculées par les pouvoirs publics, les convergences et les décalages avec les pratiques des habitants, avant de proposer quelques pistes pour l'action.



• Entrées d'index

Mots-clés : densités intermédiaires, espaces publics, politiques publiques, usages

Keywords : intermediate densities, public policies, public spaces, uses



es cinq communes étudiées – Attainville (1800 habitants), Ecouen (7300 habitants), Ezanville (près de 9000 habitants), Le Mesnil-Aubry (un peu moins de 1000 habitants) et Moisselles (environ 1250 habitants) – sont situées à une vingtaine de kilomètres au nord de Paris



[Original \(jpeg, 44k\)](#) ↓

Figure 3 : Attainville, son église et ses lampadaires
« *Mieux Dire* »



Haute-Savoie. Convoqué à la gendarmerie à cause de son troupeau

🕒 Publié le 18 octobre 2017 à 10h42




A Vailly, village de Haute-Savoie, un éleveur fait l'objet d'une plainte pour "obstruction de la voie publique". Que lui reproche-t-on ? D'emprunter une route communale avec ses 10 vaches, pour emmener ses bêtes de la ferme à leur champ.

"Je ne pensais pas déranger avec mes vaches. Je suis obligé d'emprunter cette route avec mes bêtes. Qu'on me laisse travailler", a indiqué Julien Chatelain au "Parisien".

Ses vaches dérangent le voisin, l'agriculteur condamné à "déménager"

Modifié le 08/06/2017 à 17:29 | Publié le 08/06/2017 à 17:29 -  0

 Écouter



Réagir

Lire le journal numérique

Dans le Cantal, à Lacapelle-Viescamp, un agriculteur est contraint par la justice de mettre ses vaches à plus de 50 mètres de l'habitation de ses voisins. Cette demande l'obligerait à déménager. Les voisins ne supportent pas l'odeur des vaches et du fumier.

S'installer à la campagne a ses contraintes, mais certains ne semblent pas décidés à s'y faire. C'est l'amer constat qu'est en train de faire un agriculteur de Lacapelle-Viescamp dans le Cantal. La justice, saisie par son voisin, vient de lui demander d'éloigner ses installations (étable pour ses vaches et stockage de fumier et de lisier) à au moins 50 mètres du terrain du voisin, contre 35 mètres actuellement.

L'exploitation existe depuis 1802

Seulement, l'agriculteur a d'autres contraintes de voisinage alentour et se verrait donc obligé de déménager ou de cesser son activité. Il a huit mois pour appliquer la décision de la cour d'appel de Riom, mais vient de décider de se pourvoir en cassation.

- **2) La campagne comme espace public ?**

André MICOUD

CRESAL - CNRS UMR 5043

La campagne comme espace public ?

RÉSUMÉ

Contre le sens commun qui associe l'espace public aux réalités urbaines, l'article souhaite défendre la thèse que de nouveaux espaces publics apparaissent mais qu'ils ne disent pas leur nom. L'institution de ces espaces, depuis celui de la biosphère jusqu'aux arrêtés de biotope en passant par toutes les sortes de réserves ou de parcs, atteste pourtant bien de la reconnaissance que l'espace public ne peut plus être circonscrit aux seuls espaces construits?. L'espace naturel, en tant que la vie dont il est le siège apparaît dépendre de plus en plus des activités humaines, demande lui aussi à être objet d'institutions garantissant son bon usage commun. A l'espace public d'hier, fortement induit par l'hygiénisme urbain, se substitue un espace public

Il va de soi que, dans notre culture politique occidentale, les espaces publics sont consubstantiels à la forme urbaine. Qu'ils soient ouverts comme les rues et les places, les gares routières ou les stades, ou qu'ils soient d'accès réglementé comme les bâtiments officiels ou les lieux des services publics, il va également de soi qu'ils sont tous situés en ville.

Dans le monde rural au contraire, on parlera des biens communs, ou plus précisément même des "communaux", lieux trop souvent associés au mythe du fonctionnement heureux de la communauté paysanne des temps jadis. Rappelons au passage que, dans le monde rural tel qu'il exista en Occident du IX^e au XVIII^e s., les communaux désignaient les parties du territoire d'un village (chemins, fossés, haies, landes...) qui ne faisaient pas l'objet d'actes (formels ou non) de propriété privée. Dans la ville, curieusement, le terme de "parties communes" désigne ces espaces dont jouissent collectivement les résidents d'un même ensemble immobilier privatif, quand, dans ce qu'on appelle par antiphrase les "cités", ils deviennent des "mètres carrés sociaux".

Ces remarques préliminaires sur le vocabulaire veulent juste signaler combien celui-ci transporte avec lui des images et des manières de se représenter les choses qui, souvent à notre insu,

leur origine étymologique certes (qui les rapporte respectivement aux deux notions, hébraïco-latine de peuple, et grecque de *polis*), mais aussi par leur usage pluriséculaire, entraînent-ils avec eux comme un halo de significations qui les indexent à l'espace construit par des hommes et, à partir de là, au fait même de la construction de la société par elle-même en tant que celle-ci, depuis l'époque Moderne, se différencie de manière réflexive de la communauté par un autre type d'inscription dans le temps (dans l'opposition, constitutive en quelque sorte, d'avec les sociétés dites "traditionnelles"). Or, pour dire le monde de cette manière, les Modernes, par delà le Moyen-Age, sont allés chercher leurs ressources dans le droit romain. Cela ne fut possible que parce que l'Eglise, catholique certes mais aussi romaine avait, *urbi et orbi* et depuis la Ville éternelle, transporté jusqu'à eux, ce vocabulaire. C'est donc parce qu'il était de "sens commun" que ce vocabulaire a pu être compris par la communauté linguistique de l'Europe latine, et que celle-ci a pu finir par accorder droit de cité - non sans soubresauts et fortes controverses, et de manière différenciée ici ou là - à la nouvelle position d'énonciation qui ne croyait pas si bien faire en s'auto-désignant comme "révolutionnaire".

Le propos de cet article est précisément de

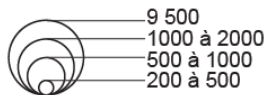
La loi et le droit : principes de la réglementation dans les espaces « naturels » français

Structures	Réserve naturelle	Parc national (zone centrale uniquement)	Parc naturel régional
Possibilités et réglementation			
Agriculture	Dépend des statuts	OUI, peut être réglementée	OUI
Libre pâture	NON	contrôlée	OUI
Exploitation forestière	NON	NON	OUI
Modification de l'aspect paysager	NON, demande d'autorisation de travaux	NON, demande d'autorisation de travaux	OUI
Chasse	NON	NON	OUI
Pêche	NON	Autorisée dans certains	OUI
Pratiques touristiques diverses	OUI, mais peuvent être limitées	OUI, mais peuvent être limitées	OUI
Randonnée pédestre	OUI	OUI	OUI
Camping, feux...	NON	NON	OUI
Survol	NON, dépend des statuts	NON	OUI
Recherche scientifique	OUI	OUI	OUI
Conservatoire génétique d'espèces sauvages	OUI	OUI	OUI
Conservatoire génétique d'espèces domestiques	NON	NON	OUI
Préservation d'espèces rares, protégées (nation. ou inter.)	OUI	OUI	OUI
Préservation des sites et paysages	OUI	OUI	OUI

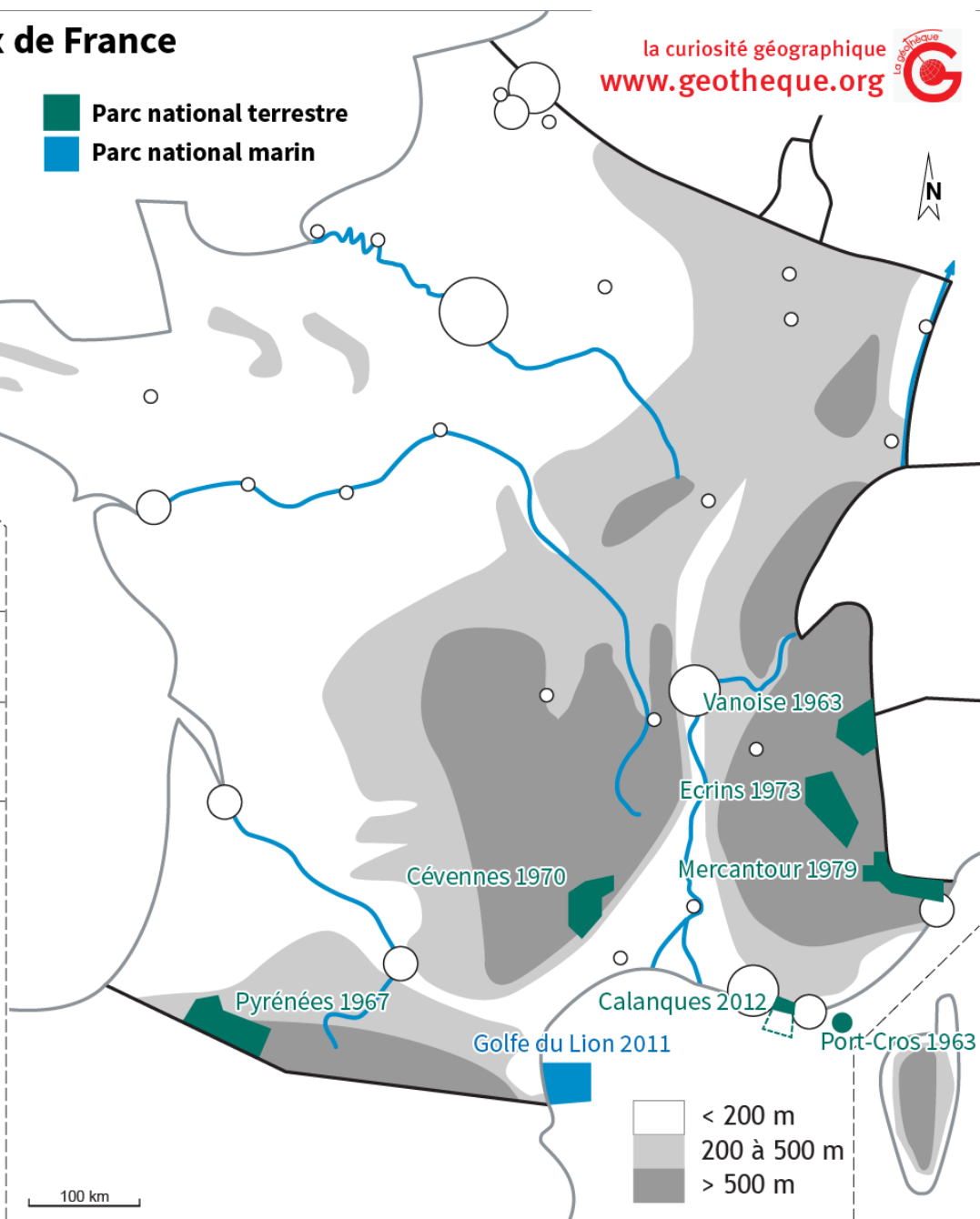
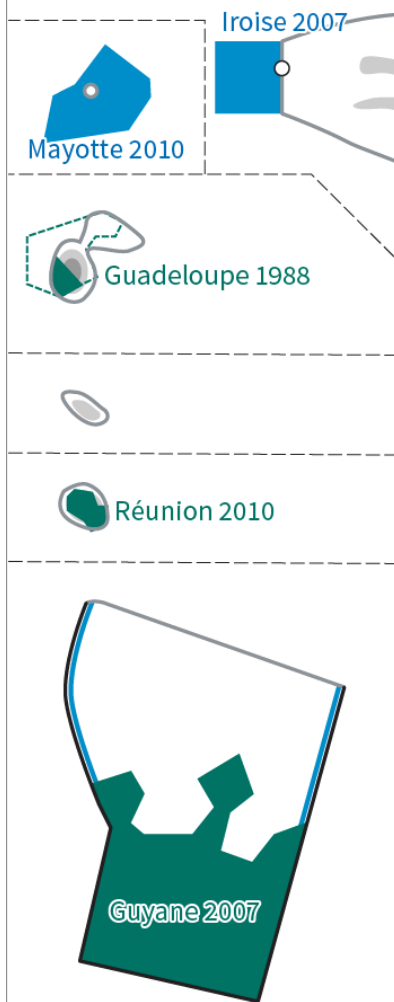
Les parcs nationaux de France (au 1er janvier 2013)



population des unités urbaines
en milliers d'habitants



■ Parc national terrestre
■ Parc national marin



Iroise 2007

Mayotte 2010

Guadeloupe 1988

Réunion 2010

Guyane 2007

Cévennes 1970

Pyrénées 1967

Golfe du Lion 2011

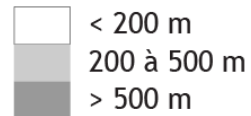
Vanoise 1963

Ecrins 1973

Mercantour 1979

Calanques 2012

Port-Cros 1963



Les limites du parc sont bornées dans l'espace

la Vanoise
PARK NATIONAL

Vous êtes dans le Parc National des Vanoises qui a pour but de protéger un milieu naturel d'une grande richesse. Une réglementation particulière permet d'atteindre ces objectifs de protection. **SOYEZ RESPECTUEUX DE CET ESPACE**, car ne peut être sauvegardé sans votre coopération. Il vous conseille une prudence accrue pour votre sécurité et celle de la faune. **NE DÉFANGEZ PAS CES ANIMAUX**, ils en ont plus besoin que vous. Faites de l'écologie à l'hiver.

The main aim of the Vanoise National Park, since its creation in 1963, is the protection of an exceptional natural environment. Specially adapted regulations allow the Park to achieve the required levels of protection. **PLEASE RESPECT THIS AREA** - which cannot survive without your cooperation. The winter months are critical for the alpine wildlife as food is very scarce. **DO NOT DISTURB THE ANIMALS** as you may hinder their chances of surviving the Winter.

Der PNV wurde 1963 ins Leben gerufen und hat zum Ziel, eine reichhaltige natürliche Umwelt zu schützen. Eine strikte Regelung ermöglicht dieses Ziel zu erreichen. **BITTE GEHEN SIE RESPEKTIVOLL MIT DIESER UMWELT UM**, denn nur mit ihrer Hilfe können wir dieses natürliche Reich erhalten. Der Winter ist eine kritische Phase für die vielen Tiere der Bergwelt, da die Nahrung knapp ist. **STÖREN SIE DIE TIERE BITTE NICHT**, damit wir ihre Überlebenschancen im Winter nicht gefährden.

**AU DELA DE CE PANNEAU
VOUS ENTREZ DANS UN DOMAINE HORS PISTE
A VOS RISQUES ET PERILS,
NI BALISE, NI SECURITE, NI PATROUILLE.**

**BEYOND THIS SIGN IS AN OFF PISTE AREA.
PROCEED AT YOUR OWN RISK.
UNSAFE, UNMARKED AND UNPATROLLED AREA**

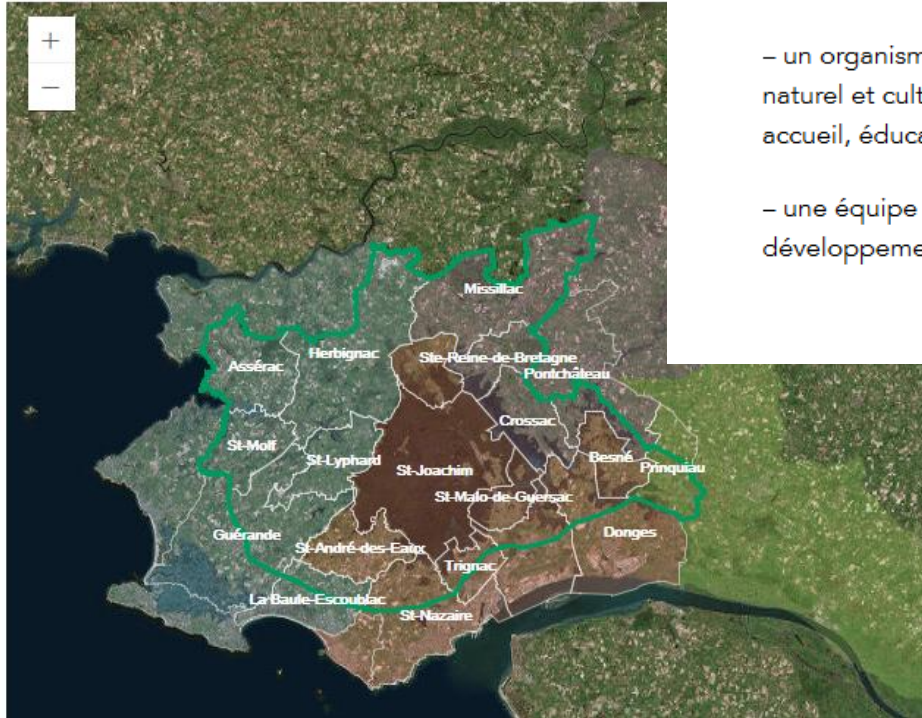
**HINTER DIESEM SCHILD BEFINDEN SIE SICH
AUSSERHALB DER PISTEN
SKIFAHREN AUF EIGENE GEFAHR
WEDER WEGWEISER GESICHERTE WEGE, NOCH
RETTUNGSPATROUILLIEN !**

Val d'Isère

Cliché : © L. Laska, 7 août 2001

LE PARC NATUREL RÉGIONAL DE BRIÈRE, C'EST :

- 54 800 hectares
- 20 communes classées
- 1 ville porte (Pornichet)
- 1 ville partenaire (Nantes)
- 2 communautés d'agglomération et 2 communautés de com
- 80 000 habitants environ sur le territoire classé
- 18 250 hectares de zones humides
- 7 000 hectares de marais indivis



Comme les 51 autres Parcs naturels régionaux de France, le Parc naturel régional de Brière est à la fois:

- un territoire rural, ouvert et habité, à l'équilibre fragile, reconnu pour sa qualité exceptionnelle, où conservation de la nature et développement des activités humaines doivent aller de pair;

- un organisme investi de missions d'intérêt général : protection et gestion du patrimoine naturel et culturel, aménagement du territoire, développement économique et social, accueil, éducation, information, expérimentation ;

- une équipe et un réseau de partenaires, impliqués dans un projet concerté de développement durable.